



Abandon de poste

Par peintura

Bonjour,

Je me retourne vers vous, car j'ai un sérieux problème avec un salarié.

Voilà, je suis une entreprise de peinture de 4 salariés.

Un des salariés a abandonné le poste après avoir reçu des directives pour sa mission du jour.

Après cet abandon, ne voilà t'il pas qu' il est sur sa 3e fiche d'arrêt .

Le directeur des travaux la aperçut, et il n'y a aucun signe de fatigue, maladie;

À ce jour mes chantiers ne peuvent être livrés dans les temps.

Ceci me pose beaucoup de problèmes sur le rendement.

Que dois-je faire ? Quelles sont les démarches à suivre?

En attente de votre retour.

Cordialement.

Par ESP

Bonjour

Est-ce un arrêt de travail par un médecin ou un abandon de poste pur et simple ?

Par peintura

Dans un premier temps c'est un abandon de poste.
Puis justifier par plusieurs arrêt de travail par un médecin.